

Les tarifs

La Communauté de Communes du Pays Houdanais propose pour ces activités une tarification au quotient familial.

Pour chaque activité proposée, le coût total (toutes charges comprises) est exprimé par jeune.

L'aide de la CAF perçue au titre du Contrat Enfance-Jeunesse est déduite de ce coût.

La tarification au quotient intervient sur le coût résiduel de l'activité. La CCPH prend en charge 50 à 75 % en fonction des différentes tranches de quotients définies.

Grille tarifaire

Quotient	Tranches	Montant pris en charge par la CCPH	Montant pris en charge par les familles
QF 1	QF ≤ 177,05 €	75 %	25 %
QF 2	177,06 € < QF < 377,77 €	70 %	30 %
QF 3	377,78 € < QF < 672,91 €	65 %	35 %
QF 4	672,92 € < QF < 944,45 €	60 %	40 %
QF 5	944,46 € < QF < 1298,64 €	55 %	45 %
QF 6	QF > 1 298,65 ou n'ayant pas communiqué leurs ressources	50 %	50 %

Quelques exemples de tarifs :

Cinéma : tarifs de 2,20 € pour les QF1 à 4,30 € pour les QF6

Activités sportives : tarifs de 0,40 € à 0,90 €

Équitation : tarifs de 2,50 € à 4,90 €

Formation premiers secours : tarifs de 8,50 € à 16,90 €

Jungle laser : tarifs de 3,00 € à 6,00 €

Contacts

Pour tous renseignements ou pour toutes inscriptions, vous pouvez contacter Estelle ROANN ou Mickaël BOLINGUE au 01 30 46 82 80.

Mise à jour juin 2020



Communauté
de Communes
Pays Houdanais
22 porte d'Épernon

78550 Maulette
T. 01 30 46 82 80
F. 01 30 46 15 75
ccph@cc-payshoudanais.fr
www.cc-payshoudanais.fr

Enfance Jeunesse

Le Secteur « Jeunes »

Services à la
personne



Jeunes

Le Secteur « Jeunes »

Qui peut participer ?

Tous les jeunes résidant sur le Pays Houdanais âgés de 12 à 17 ans révolus.

Depuis quand le secteur « Jeunes » fonctionne ?

Les activités ont démarré timidement sur les vacances d'avril 2005, pour connaître, depuis, un essor constant.

Quelles sont les périodes de fonctionnement ?

La CC Pays Houdanais propose un programme d'animations sur chaque période de vacances scolaires (sauf au mois d'août). Les activités se déroulent majoritairement sur les après-midi. Les horaires de fonctionnement sont propres à chaque activité.

Comment participer ?

Pour pouvoir participer aux activités du secteur « Jeunes », l'inscription doit être faite par le responsable légal du jeune. Cette inscription se fait, dans un premier temps, lors d'un entretien où une présentation du fonctionnement est faite et où un dossier administratif est remis (dossier répondant aux exigences réglementaires en matière d'accueil de mineurs). Le renouvellement de l'inscription les autres années se fait par correspondance.

Comment fonctionne le secteur « Jeunes » ?

Chaque programme d'activités est envoyé à chaque inscrit (il est également diffusé dans chaque mairie et sur le site internet de la CCPH). À la réception de ce programme, chaque jeune peut s'inscrire sur les activités de son choix en fonction des places proposées. Le programme est composé d'activités à la carte.



Activités

Les activités

Qui encadre les activités ?

Le secteur « Jeunes » est déclaré ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement). Il répond donc aux obligations réglementaires dans ce domaine. A savoir : 1 animateur pour 12 jeunes maximum (sauf sur les activités imposant un encadrement supérieur). Sur les activités nécessitant un encadrement particulier, l'activité est toujours encadrée par un brevet d'État de la discipline concernée (personne fournie par la structure proposant l'activité).

Nature des activités proposées :

Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 5 activités variées sont proposées. L'équilibre du planning se fait entre activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités de formation, et activités de loisirs (dans le but de satisfaire le plus grand nombre).

Le programme repose également sur des activités que l'on peut proposer sur le territoire (en lien avec les associations ou les prestataires locaux, ou en animation directe sur les différents équipements du Pays Houdanais); et sur des activités hors territoire sur lesquelles les jeunes ne peuvent s'y rendre par leur propre moyen (exemple : cinéma, patinoire, musées et spectacles...).

Exemples d'activités développées par le secteur « Jeunes » :

Équitation, golf, tir à l'arc, catamaran, formation premiers secours, stage « Radio », patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, tournoi de jeux vidéos, sorties culturelles sur Paris, zoo, Parc Astérix, diverses activités sportives (sports collectifs, badminton, tennis de table, foot...), accro branches, journées à la mer...

Le secteur « Jeunes » en chiffres sur 2019 :

- 316 jeunes inscrits (139 filles et 177 garçons)
- 2 237 participations « jeunes » aux activités
- 55 jours de fonctionnement avec 40,7 jeunes en moyenne par jour
- 3 166 places d'activité proposées sur l'année (soit une moyenne de 56,5 places par jour d'ouverture)

